



SOMMAIRE

	Pages
Point 44 de l'ordre du jour:	
Activités opérationnelles pour le développement (fin):	
a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration;	
b) Activités entreprises par le Secrétaire général.....	1
Organisation des travaux de la Commission...	12

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement (fin)
[A/7203, chap. XII, sect. A, B et C]:

- a) Activités du Programme des Nations Unies pour le développement: rapports du Conseil d'administration (A/7279, E/4451, E/4545);
- b) Activités entreprises par le Secrétaire général (A/7252 et Add.1)

1. M. LYNCH (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation s'est intéressée de près aux travaux du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à ses cinquième et sixième sessions. A la 1217^e séance, le Directeur du PNUD a décrit l'expansion croissante des activités du Programme. La Nouvelle-Zélande se félicite particulièrement de constater l'élargissement de ces activités dans la région du Pacifique sud. L'un des aspects les plus encourageants de cette évolution a été la collaboration étroite et suivie qui s'est instaurée entre le PNUD et la Commission du Pacifique sud.

2. La délégation néo-zélandaise n'a aucune observation particulière à formuler en ce qui concerne les diverses décisions de politique prises par le Conseil d'administration touchant, par exemple, l'envoi de personnel d'exécution (voir E/4451, par. 164), le rôle des représentants résidents (*ibid.*, par. 260 à 267), les directives concernant les programmes régionaux d'assistance technique (voir E/4545, par. 83), etc. Ces décisions semblent avoir été prises à bon escient et doivent permettre au Programme de résoudre plus efficacement les problèmes auxquels il aura à faire face au cours de la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement. Cependant, la délégation néo-zélandaise se félicite de l'étude sur la capacité entreprise par sir Robert Jackson (*ibid.*, par. 178 à 188) et elle appuie les efforts entrepris cette année pour encourager les investissements consécutifs aux projets entrepris

au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD (*ibid.*, par. 197 à 223). Il en résulte que la délégation néo-zélandaise reconnaît la nécessité de renforcer le Programme par des ressources supplémentaires. A cet égard, il est particulièrement encourageant de constater que les perspectives d'atteindre l'objectif de 200 millions de dollars en 1969 sont très prometteuses.

3. La délégation néo-zélandaise réitère son appui au programme ordinaire de coopération technique. La participation de tous les Etats Membres à ce programme est l'expression de la responsabilité collective de la communauté internationale à l'égard du développement dans tous ses aspects. De plus, ce programme permet à l'Organisation de satisfaire plus rapidement des besoins nouveaux. Etant membre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), la Nouvelle-Zélande est consciente de l'importance qu'il revêt pour les activités d'assistance technique des commissions économiques régionales. Certes, l'efficacité de ce programme a été quelque peu freinée par l'augmentation des coûts. Aussi l'étude sur le financement du programme ordinaire est-elle attendue avec intérêt. Entre-temps, il conviendrait de conserver au programme ordinaire, pour un an encore, son budget actuel.

4. M. BATYOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) est d'accord pour définir le Programme comme un catalyseur du processus de mobilisation des ressources nationales et internationales. Cependant, cette définition, proposée par le Directeur du Programme, n'est qu'une constatation des tâches à accomplir. Le Programme n'est pas encore le catalyseur du développement: il doit le devenir. Les besoins dépassant les possibilités de réalisation, il est nécessaire d'utiliser au mieux les moyens dont disposent les programmes d'aide technique pour favoriser le développement des différentes branches de l'économie des pays en voie de développement. Il faut se représenter clairement le but à atteindre si l'on veut éviter un gaspillage des moyens. Le but du Programme est d'utiliser les contributions volontaires pour accélérer, par tous les moyens, les rythmes du développement économique. Au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il convient d'apprécier l'efficacité des éléments du Programme.

5. Actuellement, le Programme s'oriente de façon prédominante vers les activités de préinvestissement. Mais il ne suffit pas de préparer un pays à renforcer son économie pour résoudre par là même ses problèmes. Si les projets du PNUD ne sont pas suivis d'investissements, les moyens dépensés l'auront été

en pure perte. Il convient également de veiller à ce que le Programme choisisse des projets dans des domaines qui répondent aux intérêts des pays en voie de développement et non pas seulement à ceux des investisseurs. Le Programme ne doit pas être transformé en organe d'appréciation des projets du point de vue de leur rentabilité pour les pays capitalistes développés. Le Directeur du Programme a dit qu'il existe dans un grand nombre de secteurs un manque considérable de projets "qui pourraient être financés par des banques". Il faudrait plutôt dire "des projets que les banques aimeraient financer". Lorsque, après l'exécution de projets de préinvestissement, ce sont les banques et les autres sources de financement qui ont à opérer un choix parmi les projets, qu'on le veuille ou non, ce sont les intérêts des sources de financement qui prédominent. Il en résulte que le Programme lui-même tombe sous la dépendance de ces intérêts et ne répond plus que de loin aux intérêts des pays en voie de développement. Il ne s'agit pas de s'opposer aux activités de préinvestissement indispensables, mais on ne peut se contenter d'établir les fondations sans construire ensuite l'édifice. Aucun gouvernement, aucune société n'admettrait que, sur quatre projets commencés, un seulement soit mené à bien.

6. D'autre part, la proportion des moyens utilisés aux fins du développement industriel est très faible. Ainsi que d'autres délégations, la délégation de la RSS d'Ukraine a appuyé activement la proposition des pays en voie de développement qui ont demandé que l'on augmente les moyens que le Programme affecte au développement industriel. Jusqu'ici, les moyens mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI) par le Programme sont insuffisants.

7. La délégation de la RSS d'Ukraine s'oppose catégoriquement à toute adoption de mesures par le Programme au profit de pays qui participent à des activités agressives. Les pays qui utilisent leurs faibles moyens à des activités d'agression ne méritent aucunement l'aide du système des Nations Unies.

8. L'implantation par le PNUD d'entreprises pilotes peut constituer une base utile aux activités d'investissement du Programme tout en accroissant l'efficacité de l'aide technique des Nations Unies. Les projets acceptés doivent être fondés sur l'intérêt économique des pays en voie de développement et tenir compte au maximum de leurs plans nationaux de développement. Cette façon de procéder ne peut que renforcer la contribution du Programme à la solution des problèmes fondamentaux du développement économique.

9. A la différence des dépenses administratives, les dépenses correspondant à l'assistance opérationnelle peuvent s'effectuer, dans la plupart des cas, en monnaie des pays qui exécutent les commandes ou des pays qui reçoivent l'aide. L'assistance opérationnelle peut recourir largement aux monnaies non convertibles. La RSS d'Ukraine, comme plusieurs autres pays, contribue au PNUD et au programme ordinaire en monnaie non convertible. Il est possible et nécessaire d'utiliser complètement ces contributions, à condition de comprendre réellement ce que signifie la convertibilité. On peut convertir le

rouble "non convertible" en projets concrets d'assistance, en entreprises, en équipement, etc. Si la contribution de la RSS d'Ukraine n'est pas utilisée complètement, cela tient à des causes qui n'ont rien à voir avec le type de monnaie utilisé pour le versement, mais cela résulte de certaines tendances dans l'administration des projets du Programme.

10. En ce qui concerne le programme ordinaire d'assistance technique, il convient de relever le caractère irrégulier du financement d'activités opérationnelles d'assistance technique par le budget ordinaire des Nations Unies. Il découle de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies que le budget ordinaire n'assure que le financement des fonctions administratives et ne doit pas servir à financer des programmes opérationnels dont s'occupe le programme d'assistance technique. Chaque gouvernement est libre de déterminer le montant de sa contribution pour l'assistance technique sur une base volontaire. S'efforcer de conserver par tous les moyens le caractère obligatoire des contributions au programme ordinaire ne fait que nuire à l'accumulation de moyens nécessaires à l'exécution de ses projets.

11. Le système des institutions spécialisées couvre actuellement tous les domaines d'activité. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'est pas une institution spécialisée et ne doit donc pas intervenir dans le domaine de l'assistance opérationnelle. La délégation de la RSS d'Ukraine est convaincue, comme par le passé, que le programme ordinaire d'assistance technique doit être détaché du budget des Nations Unies et qu'il convient de n'étudier les questions de financement du programme de développement que dans le contexte du PNUD.

12. M. LOUYA (République démocratique du Congo) tient à exprimer la satisfaction de sa délégation devant l'ampleur des activités du PNUD, qu'il faut interpréter comme un signe du rôle croissant joué par le Programme dans le domaine de l'assistance multilatérale et du resserrement de sa coopération avec les pays bénéficiaires et des organisations chargées de l'exécution.

13. L'élargissement des activités du PNUD traduit sans conteste la confiance que les pays en voie de développement placent en lui, dans la lutte qu'ils mènent pour assurer à leurs peuples la dignité, l'honneur et la prospérité auxquels ils aspirent.

14. La délégation congolaise est heureuse de constater que les activités qui se rapportent à l'agriculture et à la formation n'ont nullement diminué. Elle prend note aussi des remarques du Directeur concernant le désir de la Direction du Programme de s'engager d'une façon plus précise dans une politique favorisant la mise au point de projets qui tendent à rapprocher les activités du Programme du stade où les décisions en matière d'investissements peuvent être prises. Elle approuve la décision prise par le Conseil économique et social à sa quarante-cinquième session, autorisant le PNUD à continuer de fournir les services de personnel d'exécution aux pays en voie de développement^{1/}.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, 1550^e séance.

15. Sur le plan général de la répartition des projets, l'enseignement et la formation bénéficient toujours de la priorité, ce qui semble répondre aux besoins pressants des pays en voie de développement. La répartition par secteur économique fait ressortir l'intérêt particulier que les pays requérants attachent à l'agriculture. La délégation congolaise se félicite de ce que les projets relatifs à ce domaine constituent la partie la plus importante des activités du PNUD. Elle éprouve également la satisfaction de voir que l'Afrique continue de bénéficier du plus grand nombre de projets. Les bouleversements politiques qui se sont produits dernièrement dans un certain nombre de pays africains ont eu pour cause les difficultés économiques et sociales que rencontrent ces pays, dont la communauté internationale se doit, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'assurer le développement.

16. En attendant la réalisation du désarmement, il est urgent que les pays donateurs augmentent considérablement leur contribution au PNUD et que le Directeur du Programme augmente le nombre des projets destinés à l'Afrique, notamment ceux pouvant avoir des effets immédiats sur les programmes nationaux de développement.

17. Huit projets de l'élément Fonds spécial du PNUD sont en cours d'exécution au Congo, qui tous se rapportent à la formation et à l'enseignement. Le choix des priorités a été dicté par les impératifs de la politique gouvernementale, dont les objectifs étaient la réforme des structures, la décolonisation et la promotion de l'homme. L'assistance fournie par l'Organisation internationale du Travail (OIT) a permis de combler en quelques mois le vide laissé par le départ des techniciens étrangers. Cette assistance a été élargie grâce à un projet du Fonds spécial qui constitue l'une des plus importantes réalisations des Nations Unies au Congo. Il s'agit de l'organisation d'un institut de formation professionnelle et de productivité, dans le but de former des instructeurs dans un certain nombre de spécialités techniques. La délégation congolaise désire rendre un hommage particulier aux techniciens et aux experts de l'OIT qui, par leur concours à l'exécution de ce projet, ont permis d'obtenir des résultats positifs. C'est cependant dans le domaine de l'enseignement que les réalisations les plus spectaculaires ont été enregistrées au Congo avec le concours de l'élément Fonds spécial du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Gouvernement congolais accorde une importance particulière au projet relatif à l'Ecole d'aviation civile et de météorologie du Congo. Fonctionnant depuis 1961, cette école a pris une extension particulière depuis l'intervention du Fonds spécial et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

18. Aucun projet relevant du secteur industriel n'a été entrepris au Congo au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD. La délégation congolaise pense cependant que l'ONUDI et le PNUD, dont la contribution au développement industriel des pays en voie de développement est relativement modeste, devraient intensifier leurs efforts dans l'élaboration et la mise au point de projets industriels.

19. Pour terminer, M. Louya rend hommage à l'esprit de coopération que son pays a toujours trouvé auprès des experts de l'ONU et des institutions spécialisées. Grâce aux opérations de préinvestissement et d'assistance technique qui y ont été effectuées, le Congo en est arrivé au stade où l'investissement proprement dit est une condition essentielle de la poursuite d'un développement économique et social harmonieux.

20. Pour M. ABE (Japon), les déclarations du Directeur du PNUD et du Commissaire à la coopération technique à la 1217ème séance ont démontré, une fois encore, combien étaient indispensables les activités opérationnelles pour le développement. En ce qui concerne les rapports soumis à l'examen de la Commission, la délégation japonaise attache une importance particulière à deux points précis: d'une part, la reconnaissance de l'importance vitale que revêtent le préinvestissement et l'assistance technique, et, d'autre part, la manière de combiner le préinvestissement et l'assistance technique pour encourager les investissements proprement dits. Aucun développement n'est réalisable sans activités de préinvestissement et d'assistance technique. L'insuffisance de l'aide étrangère a fait l'objet de critiques et de plaintes, fondées dans une certaine mesure, mais il n'en reste pas moins vrai que, dans bien des cas, l'absence d'études préalables a causé des gaspillages d'argent et d'énergie, entraînant par là des retards dans le développement. Par conséquent, les études de préinvestissement et l'assistance technique sont appelées à jouer un rôle clef dans le développement des pays en voie de développement. En ce qui concerne la question de savoir comment combiner judicieusement le préinvestissement et l'assistance technique avec les investissements proprement dits, la délégation japonaise estime qu'il faut d'abord déterminer les zones prioritaires parmi les divers champs d'action du PNUD. Certes, c'est aux gouvernements qu'il appartient, en dernière analyse, de fixer les priorités à donner aux projets, mais cela ne doit pas empêcher le Conseil d'administration du PNUD, le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale d'élaborer des directives touchant l'orientation des activités du PNUD.

21. En ce qui concerne les zones prioritaires, la délégation japonaise note que, en 1967, près de 33 p. 100 des dépenses totales du PNUD ont été affectées à des projets de développement agricole. Ce dernier doit s'effectuer parallèlement au développement industriel, car l'agriculture constitue un secteur clef de l'économie nationale non seulement en tant que source d'approvisionnement en denrées pour la population, mais également en tant que marché pour les produits industriels. Les pays d'Asie et d'Afrique, en particulier, doivent très souvent consacrer une part substantielle de leurs maigres réserves de devises à l'importation de denrées alimentaires. L'agriculture étant squimise à des méthodes de production surannées, sa modernisation ne peut se faire que grâce à des efforts continus. Il faut espérer, par conséquent, que le PNUD continuera d'accorder un haut degré de priorité aux projets agricoles, même s'ils ne donnent pas des résultats immédiats.

22. Dans de nombreux cas, la promotion de l'industrialisation est la voie d'une croissance économique rapide et soutenue. Des projets de développement industriel judicieux doivent tenir compte de la disponibilité de ressources financières, de matières premières et des ressources humaines et, en particulier, des possibilités de commercialisation des produits. La délégation japonaise espère que l'avenir verra davantage de projets bien conçus dans ce domaine, de manière que l'ONUDI puisse jouer un rôle plus actif dans le cadre du PNUD.

23. En ce qui concerne la répartition géographique des projets, il est inquiétant de constater qu'au cours des trois dernières années la part des dépenses totales du PNUD au Moyen-Orient, en Asie et en Extrême-Orient a fortement baissé par rapport aux autres régions. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Japon à l'Assemblée générale (voir 1682^{ème} séance plénière, par. 32), le montant moyen de l'aide par habitant accordée à l'Asie de 1964 à 1966 a été de 3,1 dollars par an, contre 5,7 dollars en Afrique et 4,3 dollars en Amérique latine. La délégation japonaise espère sincèrement que ce déséquilibre sera corrigé très rapidement.

24. Au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la nécessité de renforcer le PNUD est plus urgente que jamais. Ce problème doit être abordé sur deux fronts. D'une part, il faut augmenter les ressources financières du Programme et, d'autre part, améliorer l'efficacité de ses travaux. Il est souhaitable que les pays développés s'efforcent d'augmenter leurs contributions au PNUD, mais la modération des pays relativement développés dans la présentation des demandes d'assistance peut aider à réduire les difficultés financières du Programme. En raison de ses procédures budgétaires, le Gouvernement japonais n'a pas encore pu fixer le montant de sa contribution, mais il n'épargnera aucun effort pour en relever le niveau. Cependant, si l'augmentation des ressources financières du PNUD est des plus souhaitables, il va sans dire qu'il importe d'utiliser plus efficacement les ressources humaines et financières disponibles. A cet égard, la décision d'entreprendre l'étude sur la capacité, sous la direction de sir Robert Jackson, est une mesure opportune. Le moment est venu de réexaminer les structures, les procédures et les méthodes.

25. La délégation japonaise tient à exprimer son appui au programme ordinaire d'assistance technique, qui offre l'avantage d'être souple et de répondre rapidement aux besoins d'assistance des pays en voie de développement. De plus, les projets exécutés au titre de ce programme se transforment très souvent en projets relevant du PNUD. Pour ces raisons, la délégation japonaise appuie le maintien de ce programme. Toutefois, étant donné que l'instauration d'une plus grande cohésion entre le programme ordinaire et le PNUD doit renforcer l'efficacité d'ensemble des activités de coopération technique des Nations Unies, elle attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le rôle du programme ordinaire dans ses rapports avec le PNUD.

26. M. POPA (Roumanie) constate que les activités opérationnelles des Nations Unies se sont étendues

et que les formes d'assistance et les méthodes de travail se sont adaptées aux divers problèmes. La délégation roumaine se félicite des résultats impressionnants obtenus par le PNUD, lequel joue un rôle central dans ce domaine.

27. Pleinement consciente du fait que les activités opérationnelles constituent un processus complexe et multiforme de coopération, la Roumanie entend participer, dans la mesure de ses possibilités, aux activités du Programme. A cet égard, en 1968, elle a augmenté sa contribution financière au Programme pour la sixième année consécutive. L'intérêt qu'elle attache aux activités des Nations Unies dans le domaine opérationnel découle d'un des principes de base de sa politique étrangère, à savoir la promotion de la coopération économique, scientifique et technique avec tous les pays, dans le respect des principes d'indépendance, de souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de l'égalité des droits et de l'avantage mutuel.

28. En dépit de ses ressources financières limitées, le PNUD a prouvé qu'il était un instrument efficace pour la promotion de la coopération internationale en faveur du développement. L'ampleur de ses activités est bien prouvée par le fait que, au titre de l'élément Fonds spécial, 151 nouveaux projets ont été approuvés, portant le total de ceux-ci à 925, pour un montant total de 2 milliards 226 millions de dollars. Il est particulièrement satisfaisant de constater que 597 projets relevant du Fonds spécial ont intéressé les domaines agricole et industriel. Toutefois, la délégation roumaine estime que le nombre de projets industriels devrait être augmenté. A cet égard, si le Conseil d'administration du PNUD a approuvé 22 projets dans ce domaine, à sa cinquième session, il n'en a approuvé que cinq, à sa sixième session. Il faut espérer que cette disparité n'est pas l'amorce d'une tendance appelée à se perpétuer.

29. On reconnaît généralement que la croissance et la diversification de l'économie nationale exigent l'accélération de la formation de personnel national. A cet égard, il est particulièrement satisfaisant de constater que cet aspect du développement fait l'objet des préoccupations du PNUD, dont les projets de formation sont au nombre de 330. Un autre sujet d'optimisme est la décision du Conseil d'administration de constituer un groupe de conseillers financiers expérimentés pour étudier la question des investissements consécutifs (voir E/4545, par. 202).

30. La délégation roumaine estime, par ailleurs, que l'élargissement de la base de recrutement devrait faire l'objet des préoccupations des autorités chargées de l'exécution des projets. Cela permettrait aux pays en voie de développement d'utiliser des compétences acquises dans des situations qui sont les plus semblables à celles qu'ils connaissent. Cette considération est valable également en ce qui concerne l'acquisition de matériel et le choix de sous-traitants. La Roumanie est disposée à fournir des experts et du matériel pour l'exécution de certains projets du PNUD, dans les domaines où elle a accumulé une expérience positive.

31. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) se félicite des excellents rapports qui ont été soumis

à la Commission sur le point à l'examen. Des déclarations du Directeur du PNUD et du Commissaire à la coopération technique (1217ème séance) se dégagent les ordres de grandeur nécessaires pour assurer une deuxième décennie de progrès et non de stagnation. Cette conviction est encore renforcée lorsque l'on connaît les éminentes qualités et le dévouement sans bornes des responsables de ces activités.

32. Le nombre de projets autorisés par le Conseil d'administration du PNUD est une indication du succès extraordinaire que rencontre le Programme. Une autre indication est le résultat de la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD, au cours de laquelle une cinquantaine de pays en voie de développement ont annoncé des contributions accrues. A cet égard, le représentant des Etats-Unis regrette de n'être pas encore en mesure d'annoncer le montant de la contribution que son gouvernement envisage de faire au Programme.

33. Ces dernières années, le PNUD et ses organisations participantes ont dû faire face à certains problèmes d'ordre administratif. C'est pour cette raison que la délégation des Etats-Unis avait proposé au Conseil d'administration d'étudier la capacité du système à fournir une assistance en rapport avec les besoins des pays en voie de développement. Il faut se féliciter de la décision prise par le Conseil de faire entreprendre cette étude. Il y a lieu d'espérer que les consultations que sir Robert Jackson aura avec le Comité administratif de coordination et le Comité élargi du programme et de la coordination aboutiront à des résultats qui permettront d'harmoniser les procédures et de renforcer la capacité du PNUD à fournir une assistance aux pays en voie de développement.

34. M. Goldschmidt a été intéressé par la déclaration du représentant de la Suède à la séance précédente. Etant donné l'urgence qu'il y a à confier davantage de projets industriels à l'ONUDI, la proposition suédoise (voir 1217ème séance, par. 37) pourrait utilement être étudiée plus à fond.

35. La délégation des Etats-Unis attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit soumettre à la septième session du Conseil d'administration concernant le programme ordinaire d'assistance technique dans ses rapports avec le PNUD. Elle se félicite également des mesures prises pour renforcer l'importance du rôle des représentants résidents, notamment dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. On ne soulignera jamais assez l'importance de ces fonctionnaires en ce qui concerne la coordination sur le terrain. Pour ce qui est de la coordination, 1968 a marqué un changement d'orientation dans les efforts, qui se traduit par l'importance croissante accordée aux efforts de coopération, ce dont on ne peut que se réjouir.

36. La délégation des Etats-Unis appuie la décision prise par le Conseil d'administration, à sa cinquième session (voir E/4451, par. 164), et le Conseil économique et social, à sa quarante-cinquième session, autorisant le PNUD à continuer de fournir les ser-

vices de personnel d'exécution aux pays en voie de développement.

37. Enfin, elle note avec satisfaction l'approbation par le Conseil d'administration, à sa sixième session (voir E/4545, par. 223), et le Conseil économique et social, à sa quarante-cinquième session, du rapport du Directeur du Programme sur la promotion des investissements consécutifs^{2/}.

38. M. ABUSSAMH (Arabie Saoudite) dit que la question dont la Commission est saisie est l'un des points les plus importants à l'ordre du jour, étant donné qu'il porte sur la plupart des efforts pratiques déployés dans le domaine économique et social par les Nations Unies en vue d'améliorer le niveau de vie des deux tiers de l'humanité qui souffrent encore de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Le PNUD est l'un des organes essentiellement actifs dans ce domaine, et la délégation de l'Arabie Saoudite a étudié avec intérêt la documentation relative à ses activités, notamment les rapports du Conseil d'administration sur ses cinquième et sixième sessions (E/4451 et E/4545). Elle note avec satisfaction que les ressources financières limitées dont dispose cet organisme sont réparties et utilisées de la meilleure façon possible pour répondre au nombre considérable des demandes des pays en voie de développement et que le PNUD s'intéresse à certaines questions importantes telles que l'évaluation des projets et de l'efficacité de l'assistance, les investissements consécutifs, la formation professionnelle et la coopération avec d'autres institutions.

39. Conscient du rôle du PNUD dans l'amélioration des conditions économiques et sociales, l'Arabie Saoudite collabore étroitement avec cet organisme, comme en témoigne le fait que sa contribution financière a sextuplé en 10 ans. Le premier projet entrepris au titre de l'élément Fonds spécial n'a été commencé en Arabie Saoudite que fin 1961 et, en 1966, cinq projets avaient été exécutés, pour un montant total d'environ 18 millions de dollars, dont les deux tiers avaient été à la charge du gouvernement, le tiers restant étant financé par l'élément Fonds spécial.

40. La délégation de l'Arabie Saoudite continue d'appuyer toute proposition constructive tendant à accroître l'efficacité et la productivité du PNUD, et estime que l'importance de cet organisme augmentera encore au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il serait bon, à cet égard, que le PNUD définisse exactement ses responsabilités.

41. S'agissant des activités futures du Programme, qui devraient être envisagées en fonction de l'expérience acquise et à partir d'une évaluation complète de la situation actuelle, M. Abussamh pense, notamment, que les points suivants devraient être pris en considération. Premièrement, le mandat des représentants résidents devrait être revu et leurs bureaux devraient être renforcés. Ils devraient, par ailleurs, être tenus informés des activités entreprises dans les autres pays de la région et dans les autres régions du monde, et des incidences possibles de toutes les modifications éventuelles sur

^{2/} Document DP/L.73.

l'ensemble du Programme. La programmation et la mise en œuvre des projets, ainsi que la suite qui leur est donnée, doivent être réalisées avec beaucoup de souplesse, et les bureaux des représentants résidents peuvent être très utiles à cet égard. Deuxièmement, une plus grande proportion de ressources devrait être allouée à des projets régionaux et interrégionaux, en particulier des projets de l'élément Fonds spécial. Troisièmement, le PNUD ne devrait envisager d'accepter de nouvelles responsabilités ou d'élargir son champ d'activité qu'après s'être assuré que le programme de travail n'est pas trop chargé. Quatrièmement, il serait bon de mettre davantage l'accent sur la formation des ressortissants de pays en voie de développement et de réduire le nombre d'experts à un minimum. Cinquièmement, il importe de maintenir une coopération et une coordination étroites entre le PNUD et les autres institutions s'occupant de plans de développement, au sein des Nations Unies ou à l'extérieur, afin d'harmoniser les programmes de travail au maximum et d'éviter les retards et les doubles emplois. Enfin, sans la collaboration sincère de tous les Etats Membres, en particulier des pays en voie de développement, les efforts déployés au sein des Nations Unies resteront vains. Il serait peut-être bon que le PNUD appelle l'attention des Etats Membres sur cette vérité, parfois oubliée.

42. On ne pourra vraiment remédier à la situation existante qu'en abordant la tâche avec confiance et courage. Les obstacles qui se dressent devant le PNUD ne sont pas seulement des obstacles matériels. Le problème présente également un aspect "invisible", qui doit être pris en considération au premier stade de la mise en œuvre des programmes de développement, sinon ces programmes sont voués à l'échec. Dans ce domaine, on peut, à juste titre, se poser un certain nombre de questions, concernant notamment le rôle du PNUD, la coopération qui doit exister entre les organismes des Nations Unies afin d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine, les obligations morales des pays développés et des pays en voie de développement, etc.

43. Le PNUD voit ses activités limitées par une insuffisance de ressources qui est d'ailleurs la faiblesse chronique de tous les projets des Nations Unies. Les activités du Programme, bien que satisfaisantes, sont encore loin d'être en rapport avec les besoins et les demandes des pays en voie de développement. En fait, les fonds requis pour 1970 ont été estimés au double de ceux disponibles pour 1968. Les pays industrialisés devraient donc être prêts à augmenter généreusement leurs contributions pour que le PNUD puisse exécuter son programme et jouer le rôle qui lui revient dans la deuxième Décennie.

44. M. BORCHTCHEVSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit qu'il convient d'étudier l'activité du PNUD dans la perspective des besoins de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La base du développement doit être constituée par les plans nationaux, et chaque pays doit fonder ses plans sur une stratégie et des priorités. Les activités du Programme doivent être orientées en conséquence. Il faudra s'intéresser beaucoup plus au développement et au renforcement

du secteur public, à l'expansion des services de planification nationale et à la création d'une base industrielle en tenant compte des nécessités propres à chaque pays.

45. La RSS de Biélorussie est prête à apporter une assistance plus active aux pays en voie de développement par l'intermédiaire du PNUD. Malheureusement, à beaucoup d'égards, cela ne dépend pas d'elle. La contribution annuelle de la RSS de Biélorussie au Programme s'élève à 135 000 roubles, dont 90 000 à l'élément Assistance technique et 45 000 à l'élément Fonds spécial. Au 1er août 1968, la somme non utilisée s'élevait à 414 000 roubles, ce qui correspond aux contributions de trois années. Cette part non utilisée s'accroît constamment, alors qu'elle pourrait aussi bien être utilisée efficacement dans l'économie nationale du pays. Il faut espérer qu'au désir sincère de la RSS de Biélorussie d'apporter une aide aux pays en voie de développement par l'intermédiaire du Programme répondra une résolution non moins sincère de la Direction du PNUD d'utiliser efficacement les moyens mis à sa disposition. La RSS de Biélorussie est un pays hautement industrialisé, ses machines et équipement sont utilisés dans des dizaines de pays, et des étudiants provenant de 30 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine étudient dans ses universités et ses instituts, dans le cadre d'accords bilatéraux. Elle est donc en droit de demander que des mesures soient prises sans retard pour remédier à la situation regrettable qui vient d'être décrite. On peut trouver un exemple concret et convaincant d'utilisation des contributions en monnaie nationale dans le Cycle d'études interrégional sur la localisation des industries et le développement régional, organisé au profit de boursiers de l'assistance technique, qui s'est tenu à Minsk en août 1968. Ce cycle d'études a été organisé par l'ONUDI, en collaboration avec le Gouvernement biélorussien.

46. Il convient également de relever un autre défaut important du Programme: la concentration sur les activités de préinvestissement. En effet, la réalisation de projets pilotes pourrait s'avérer utile. D'une manière générale, la place accordée aux projets industriels est insuffisante. En 1967, on n'a consacré qu'un septième de plus de ressources qu'en 1966 pour ces projets. D'ailleurs, ce que l'on désigne par projets industriels ne correspond pas dans tous les cas à cette définition.

47. Le représentant du Japon a attiré à juste titre l'attention sur une question très importante: le niveau élevé de dépenses d'administration et de gestion, qui absorbent près de 25 p. 100 des contributions volontaires, ce qui ne témoigne pas d'une administration efficace.

48. Dans de nombreux cas, les activités de préinvestissement ne font que préparer le terrain pour des investissements privés. Le recours à des sous-traitants ne fait que favoriser la pénétration du capital privé dans l'économie des pays en voie de développement. En 1967, 81 firmes et organisations et 2 entreprises internationales se sont vu attribuer des sous-contrats pour 19 millions de dollars, soit 28 p. 100 de plus qu'en 1966. La majorité de ces sous-contrats et des commandes d'équipement est allée aux Etats-Unis, à l'Angleterre ou à la Répu-

blique fédérale d'Allemagne, cependant que les possibilités d'autres pays étaient reléguées à l'arrière-plan.

49. Il est alarmant de constater que, au cours de la période 1959-1967, 460 sur 638 projets opérationnels du Fonds spécial n'ont pas été achevés. L'utilisation des ressources est beaucoup trop lente.

50. Soixante-quatre p. 100 des dépenses du Programme pour 1967 correspondaient à des services d'experts. Le nombre des experts sur le terrain s'est élevé à 6 900. Cependant, leur recrutement en RSS de Biélorussie est très insuffisant. Au cours des huit dernières années, trois spécialistes biélorussiens seulement ont travaillé pour le PNUD. Il existe en RSS de Biélorussie une réserve de spécialistes de toutes disciplines, mais jusqu'ici rien n'a été fait pour remédier à cette situation. Etant donné les besoins croissants en ressources financières du Programme dans la perspective des activités de la deuxième Décennie, la discrimination qui s'exerce à l'égard de la République démocratique allemande paraît particulièrement absurde.

51. En terminant, M. Borchtchevsky dit que les activités d'évaluation sont utiles à condition qu'elles ne conduisent pas à des ingérences dans les affaires intérieures des Etats. L'appréciation de l'efficacité des projets au cours de leur mise en œuvre permet de déterminer s'ils constituent le meilleur moyen d'assurer le développement.

52. M. LAI (Malaisie) dit que, bien que son pays, étant membre du Conseil d'administration du PNUD, ait déjà eu l'occasion d'exprimer son point de vue, il tient à formuler certaines observations concernant le point à l'ordre du jour.

53. La Malaisie apprécie beaucoup l'assistance qui lui est fournie par le PNUD et le programme ordinaire d'assistance technique, assistance à laquelle on peut attribuer, dans une large mesure, le succès des plans nationaux de développement. Consciente de l'importance des activités opérationnelles des Nations Unies pour tous les pays en voie de développement, la Malaisie se félicite de l'accroissement des contributions annoncées au PNUD. Par contre, elle éprouve quelques inquiétudes devant l'immobilité du plafond de 6,4 millions de dollars pour le programme ordinaire de coopération technique. En effet, l'accroissement des coûts — qui ont augmenté exactement de 21 p. 100 depuis que le niveau actuel du programme ordinaire a été fixé en 1962 — a réduit la valeur unitaire de l'assistance aux pays en voie de développement. D'autre part, le champ d'activité de ce programme a été, avec raison, élargi. A l'heure actuelle, comme l'a dit le Commissaire à la coopération technique (voir 1217ème séance, par. 32), le montant des ressources nécessaires à l'exécution des projets de la catégorie II s'élève à plus de la moitié des ressources disponibles pour l'exécution des projets de la catégorie I. Il est donc bien évident que des moyens supplémentaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets.

54. M. Lai rappelle que le programme ordinaire est extrêmement important pour les projets régionaux et interrégionaux, étant donné qu'il constitue leur

principale source de financement. A cet égard, il serait souhaitable, comme l'a fait observer le représentant du Japon, que le PNUD, répartissant son assistance de manière plus équitable, consacre une plus large part des fonds dont il dispose à la région de la CEAE0, où les ressources humaines abondent alors que les ressources naturelles sont rares. Le Conseil d'administration du PNUD a, certes, pris une décision importante en affectant à des programmes régionaux 17 p. 100 des ressources allouées aux institutions spécialisées, mais il semble que cette décision n'ait finalement pas augmenté le montant global des fonds disponibles pour les projets régionaux et interrégionaux. En effet, l'objet essentiel de cette mesure était de laisser aux gouvernements intéressés, et non aux institutions spécialisées, le soin de déterminer les priorités. La délégation malaisienne espère que la Deuxième Commission recommandera une augmentation du niveau du programme ordinaire qui soit au moins proportionnelle à l'augmentation du coût des experts.

55. Le représentant de la Malaisie attend avec intérêt l'étude sur la capacité entreprise par sir Robert Jackson. Il ne serait pas surprenant que cette étude révèle que la capacité du PNUD n'est pas pleinement utilisée. Il faut espérer qu'elle mènera à une simplification du dispositif du PNUD et qu'elle permettra aussi d'éviter les retards qui interviennent souvent dans la mise en œuvre des projets ainsi que les rivalités stériles existant encore entre différentes institutions.

56. M. Lai tient à rappeler que le choix des priorités est essentiellement du ressort des pays en voie de développement et que le PNUD n'a pas à s'immiscer dans un domaine qui relève uniquement de la compétence de chaque Etat.

57. Selon M. HADJIMILTIS (Chypre), il n'est pas exagéré de dire que le PNUD est, à l'heure actuelle, le principal organisme international en matière de préinvestissement et d'assistance technique. Tous les pays qui se sont récemment libérés du colonialisme trouvent dans ce programme l'assistance organisée qui leur est indispensable pour aborder une existence nouvelle. Les centaines de projets mis en œuvre grâce à l'assistance fournie par le PNUD dans les domaines les plus divers témoignent d'ailleurs du rôle joué par cet organisme dans le développement mondial.

58. Il est indispensable que le PNUD contribue à l'élaboration et au succès de la stratégie globale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En effet, le personnel du Programme, grâce à des années de travail dans les pays en voie de développement, a pu acquérir de première main une expérience pratique des problèmes propres à chaque pays. Le PNUD aide la plupart des pays auxquels il fournit une assistance à mettre en valeur leurs ressources humaines et culturelles latentes. Au titre de l'élément Assistance technique, par exemple, 530 millions de dollars ont été dépensés jusqu'ici pour permettre à 43 000 experts, de plus de 100 nationalités différentes, d'aider environ 150 pays et territoires, et 46 000 bourses de perfectionnement ont été accordées. La délégation chypriote considère que certains domaines d'activité sont par-

ticulièrement importants et devraient faire l'objet de plus d'attention: il s'agit notamment de l'enseignement et de la formation, de la production alimentaire, du contrôle démographique et de la planification industrielle. Il est évident que chaque pays peut utilement contribuer au succès du programme en se fixant des objectifs proportionnés à ses besoins, et qu'à cet égard une coopération étroite entre le PNUD et les pays bénéficiaires renforce les chances de succès des programmes.

59. La délégation chypriote espère que le PNUD pourra atteindre l'objectif de 350 millions de dollars fixé pour 1970 par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation pour la période du 16 juin 1966 au 15 juin 1967^{3/}, et elle remercie tous les gouvernements qui contribuent financièrement au Programme.

60. Chypre n'aurait jamais pu mettre en œuvre son programme de développement sans l'assistance du PNUD, et c'est grâce à cette aide que le pays se trouve actuellement au nombre des pays en voie de développement qui seront en mesure d'atteindre l'objectif de croissance fixé pour les années 1960. Les activités d'assistance technique sont nombreuses et variées à Chypre. Elles comprennent des études sur les eaux souterraines et sur les ressources minérales, la création d'un institut technique supérieur, d'une école d'hôtellerie et d'un institut de recherche agricole, ainsi qu'un projet d'amélioration des services de santé. Un certain nombre d'autres projets de développement sont à l'examen ou ont été présentés pour approbation. Les experts du PNUD ont joué un rôle important dans la préparation du deuxième plan quinquennal du gouvernement, qui a fixé un objectif de croissance d'environ 7 p. 100 par an pour les cinq ans à venir.

61. En conclusion, M. Hadjimiltis réaffirme l'appui sans réserve qu'apporte son gouvernement aux travaux constructifs et humanitaires réalisés par le PNUD.

62. M. VERCELES (Philippines) rend hommage à l'excellent travail que le Directeur du Programme et le Commissaire à la coopération technique, assistés de collaborateurs compétents et dévoués, réalisent dans le domaine du développement et de l'assistance technique. La délégation des Philippines a une confiance absolue dans le PNUD, qui, malgré des ressources limitées, est parvenu, depuis sa création, à se classer parmi les grandes institutions financières multilatérales et constitue à l'heure actuelle la source d'assistance internationale multilatérale la plus importante en matière de préinvestissement. En tant que tel, cet organisme mérite l'appui sans réserve de tous les pays. M. Verceles rappelle à cet égard que, à la dernière Conférence pour les annonces de contributions au PNUD, son pays, malgré les difficultés financières auxquelles il se heurte, s'est engagé à verser au PNUD 75 p. 100 de plus qu'en 1968, soit 500 000 dollars au lieu de 286 000 dollars. Les Philippines espèrent, par ce geste, se poser en exemple à certains pays développés dont les contributions diminuent. Cette décision a été

prise en dépit du fait que, par rapport à d'autres pays en voie de développement, l'assistance que les Philippines reçoivent de la part du PNUD n'est pas proportionnée à la population et aux besoins du pays. C'est ainsi que, pendant une période de trois ans, les Philippines, qui, sur quelque 30 pays en voie de développement, viennent au deuxième rang pour la population, se sont placées au sixième rang pour le montant des contributions versées au PNUD, mais n'ont occupé que la dix-neuvième place pour ce qui est des avantages consentis par cet organisme. A cet égard, M. Verceles, partageant le point de vue exprimé par le représentant du Japon, considère que l'Asie dans son ensemble, par rapport à l'Afrique et à l'Amérique latine, ne reçoit pas du PNUD l'assistance qu'elle mérite, compte tenu des besoins de sa population, qui représente près de la moitié de l'humanité. Le PNUD devrait répartir son assistance entre pays en voie de développement de façon plus réaliste et plus équitable.

63. La délégation philippine estime, par ailleurs, que le développement social n'occupe pas la place qui devrait lui revenir dans la répartition des ressources du PNUD et du Bureau de la coopération technique. Au titre de l'élément Fonds spécial, par exemple, 91 p. 100 des ressources sont affectées au développement économique et il ne reste que 5 p. 100 pour le développement social. S'agissant de l'élément Assistance technique, la proportion réservée à ce dernier secteur n'est que de 16 p. 100. Il est indispensable de remédier à ce déséquilibre, incompatible avec la Charte des Nations Unies, dont le préambule exprime l'objectif de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Une telle situation est également contraire aux dispositions des résolutions 2293 (XXII) de l'Assemblée générale et 1139 (XLI) du Conseil économique et social, qui reconnaissent l'interdépendance des aspects économiques et sociaux du développement.

64. Dans le même ordre d'idées, M. Verceles rappelle que, dernièrement, la Conférence internationale des ministres responsables de la protection sociale a formulé des recommandations constructives et déclaré que le progrès social était l'un des objectifs ultimes du développement. A ce propos, la délégation philippine espère que l'Assemblée générale, à sa présente session, adoptera le projet de déclaration sur le développement social, soulignant ainsi l'importance du progrès social dans le contexte général de l'effort international de développement.

65. Enfin, le représentant des Philippines marque son appréciation pour les décisions prises en 1968 par le Conseil d'administration du PNUD concernant les nouveaux principes directeurs des futurs programmes régionaux d'assistance technique (voir E/4545, par. 83) et sa recommandation relative à l'envoi, dans le cadre de l'assistance normalement fournie par le Programme, de personnel d'exécution, sur la demande des gouvernements (voir E/4451, par. 164). M. Verceles note également avec satisfaction les nouvelles dispositions adoptées en ce qui concerne les dépenses locales d'exécution à la charge des gouvernements bénéficiaires, ainsi que les décisions touchant le resserrement des relations

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 1 (A/6701/Add.1 et Corr.1), chap. XII.

entre le PNUD et le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement en ce qui concerne la promotion des investissements consécutifs dans les pays bénéficiaires (voir E/4545, par. 200). Il faut espérer que ces décisions importantes contribueront au succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

66. M. LUBBERS (Pays-Bas), dont la délégation est membre du Conseil d'administration du PNUD, se félicite des résultats positifs des activités opérationnelles entreprises au sein des Nations Unies. Le PNUD, en particulier, aura à jouer un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie globale du développement pour la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement.

67. La délégation des Pays-Bas apprécie comme il convient les efforts déployés par le Directeur du Programme et ses collaborateurs. Elle attache une grande importance aux projets de développement industriel, en particulier aux projets de préinvestissement. M. Lubbers rappelle à cet égard que, lors de la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD, son pays s'est engagé à verser un certain montant, étant entendu que le PNUD en utiliserait une large partie pour des projets industriels, évitant ainsi aux Pays-Bas d'avoir à verser une contribution directe à l'ONUDI.

68. La délégation néerlandaise s'intéresse beaucoup aux activités d'évaluation, en particulier vu l'importance croissante des investissements consécutifs aux projets de l'élément Fonds spécial du PNUD, et elle pense qu'un travail d'évaluation devrait se faire non seulement lorsque les projets sont en cours ou qu'ils sont achevés, mais aussi avant leur mise en route.

69. Enfin, le Gouvernement des Pays-Bas porte un vif intérêt à l'étude sur la capacité qui a été entreprise par sir Robert Jackson. A cet égard, M. Lubbers, rappelant que le Conseil d'administration du PNUD doit tenir sa septième session en janvier 1969, signale qu'il serait opportun d'établir d'ici là un rapport intérimaire sur cette étude, et de le distribuer assez longtemps à l'avance pour que les membres du Conseil d'administration puissent l'étudier et en discuter lors de leur réunion.

70. M. KABANDA (Rwanda) dit que le PNUD et ses deux éléments, Fonds spécial et Assistance technique, constituent un des espoirs des pays en voie de développement. L'effort commun doit se poursuivre, mais le PNUD devrait s'efforcer davantage de résoudre le problème de la continuité entre les études et les investissements proprement dits. Il arrive que des études techniquement bien faites de projets économiquement rentables ne donnent pas lieu à des investissements. Pour remédier à cette situation, il faudrait établir une coopération plus étroite entre le PNUD et des institutions comme la BIRD ainsi qu'entre le PNUD et des investisseurs privés. Au cours de la réunion annuelle de la BIRD, le Président de la Banque, M. McNamara, s'adressant au Conseil des gouverneurs, le 30 septembre 1968, a manifesté la volonté de faire quelque chose en faveur des pays en voie de développement, en coopération avec les

autres institutions de financement^{4/}. Les autorités du PNUD devraient tenir compte de cette bienveillante disposition pour établir une coopération avec la Banque dans le domaine du financement des projets.

71. Il est satisfaisant de constater que le PNUD s'occupe de programmes de formation dans les pays en voie de développement. La formation de techniciens dans le milieu même où ils sont appelés à servir constitue la meilleure forme d'assistance. Le PNUD apporte son aide au Rwanda dans ce domaine.

72. Tout accord d'aide et d'assistance prévoit que le pays bénéficiaire doit verser une contribution de contrepartie. Dans certains cas, cette contribution est trop élevée pour le budget des pays en voie de développement. Il conviendrait d'envisager un assouplissement de ces règles, compte tenu de la situation économique et financière des pays bénéficiaires. Les contributions de contrepartie initialement prévues pourraient être réduites et ne deviendraient exigibles qu'à l'issue d'une période de mise en route. Il serait également important pour les pays en voie de développement de créer un fonds central interorganisations d'assistance technique auquel contribueraient institutions et gouvernements. Ce fonds servirait à financer les services d'experts fournis par tous les organismes des Nations Unies et favoriserait la coopération technique entre pays en voie de développement eux-mêmes. En effet, certains de ces pays peuvent fournir des techniciens à d'autres, mais ne sont malheureusement pas en mesure de les payer.

73. En ce qui concerne les représentants résidents du PNUD, le représentant des Etats-Unis a déjà fait une remarque pertinente. Ces représentants devraient avoir moins un rôle diplomatique que des fonctions de coordination de toute l'assistance multilatérale. A cette fin, divers spécialistes pourraient aider le représentant résident dans sa tâche, qui consiste à donner des conseils aux gouvernements pour élaborer les demandes de projets à soumettre à l'ONU et aux institutions spécialisées. Le bureau du représentant résident devrait s'acquitter de tâches plus techniques et travailler en étroite collaboration avec le gouvernement local.

74. Les organismes des Nations Unies qui apportent leur assistance aux pays en voie de développement devraient tout faire pour éviter les doubles emplois et les conflits de compétence. Ces derniers sont souvent à l'origine de retards entre la date d'approbation des projets et leur début de réalisation. Certains fonctionnaires risquent également de retarder les projets présentés au PNUD s'ils cherchent à servir davantage les intérêts de leur pays d'origine que ceux des pays bénéficiaires. Enfin, en ce qui concerne l'ONUDI, cette organisation devrait jouir d'une large autonomie financière pour faire face à ses nombreuses obligations.

75. M. RABETAFIKA (Madagascar) dit que le principe des contributions de contrepartie illustre bien l'esprit même de la coopération internationale, qui implique que chacune des parties intéressées donne quelque chose à l'autre. En règle générale, les pays bénéficiaires prennent à leur charge plus de 50 p. 100

^{4/} Voir document E/4593/Add.1-E/4594/Add.1.

des dépenses. L'action du PNUD gagnerait en efficacité et en équité si l'on assouplissait les règles relatives au paiement des contributions de contrepartie en tenant compte de la situation économique et financière des pays bénéficiaires, notamment lorsqu'ils connaissent momentanément des difficultés économiques ou des difficultés de paiement. Bien souvent, un projet ne peut être mis en route qu'après versement de la contribution de contrepartie, selon un calendrier fixé à l'avance. Selon ce que prévoit ce calendrier, il peut arriver que des disponibilités financières soient pour ainsi dire gelées, ce qui entrave la mise en œuvre d'autres projets financés par des ressources locales ou des subventions bilatérales. On ne devrait exiger le paiement de la contribution de contrepartie qu'à la fin de la période de mise en route.

76. Par sa résolution 2280 (XXII), l'Assemblée générale a prié le Conseil d'administration du PNUD d'examiner les moyens par lesquels le Programme pourrait contribuer davantage à stimuler et faciliter le financement des projets ayant bénéficié d'un préinvestissement du Programme. Le Programme ne devrait pas se contenter de stimuler le financement mais s'efforcer d'obtenir des engagements fermes. Ce n'est pas là chose facile. Ce serait cependant le seul moyen d'éviter que des études de préinvestissement ne mènent à rien, faute de susciter les investissements nécessaires pour exécuter le projet. Il est évident que toute étude ne peut, automatiquement, attirer les investissements voulus, mais il serait intéressant de prévoir, avant que les études ne soient trop avancées, une phase où l'on examinerait sérieusement les possibilités de financement du projet. Un premier pas a été fait avec la mise en route de projets intermédiaires, mais il ne faut pas oublier que, pour la plupart des pays en voie de développement, les projets les plus importants concernent l'infrastructure et l'équipement au sens large. Il est nécessaire de rechercher et d'exploiter au maximum les diverses possibilités d'investissement en mettant l'accent sur la nécessité de réduire au minimum le hiatus entre études de préinvestissement et exécution des projets.

77. Lorsque des projets en sont à la phase de démarrage, il faudrait pouvoir continuer à utiliser les services des mêmes experts. Etant donné la pénurie de cadres dans la majorité des pays en voie de développement, il serait bon de retenir la proposition du représentant du Rwanda qui a suggéré la création d'un fonds central interorganisations d'assistance technique (voir par. 72 ci-dessus). Ce fonds permettrait de financer les services de techniciens recrutés à titre individuel par les pays en voie de développement et favoriserait l'échange d'experts entre ces pays. Cette mesure qui irait plus loin que le programme relatif au personnel d'exécution, de direction et d'administration, sans qu'il soit question pour cela de rien changer au programme ordinaire d'assistance technique, devrait être étudiée plus à fond. Un esprit nouveau, une attitude plus réaliste sont nécessaires au seuil de la deuxième Décennie. L'adoption de méthodes réalistes profiterait à tous les pays, bénéficiaires et donateurs. Les bénéficiaires pourraient compter sur une source sûre et équilibrée d'assistance. Les donateurs pourraient

en attendre une utilisation rationnelle et efficace de l'aide.

78. M. CZARKOWSKI (Pologne) dit que la conception dont s'inspire le PNUD est une des formules les plus heureuses de coopération multilatérale dans le cadre des Nations Unies. Dans l'ensemble, la délégation polonaise approuve les activités du Programme, telles qu'elles sont décrites dans les documents dont la Commission est saisie. Elle se félicite des efforts déployés par le Directeur en vue d'augmenter les ressources mises à la disposition du Programme. La Pologne a annoncé une augmentation de 15 p. 100 de sa contribution aux deux éléments du PNUD; l'année précédente, elle avait déjà augmenté sa contribution dans les mêmes proportions. Cependant, les ressources du PNUD demeurent modestes en comparaison des besoins des pays en voie de développement; en effet, au cours des dernières années, le nombre des demandes adressées au PNUD a marqué une augmentation sensible. Les fonds du PNUD doivent donc être utilisés le plus efficacement possible, et M. Czarkowski se félicite des efforts qui sont faits dans ce sens. Pour accroître l'efficacité des projets, il faudrait notamment réduire les délais qui s'écourent entre l'affectation des crédits et la signature du plan d'opérations, et accélérer l'exécution proprement dite des projets. L'incidence des projets du PNUD sur le développement économique dépend dans une large mesure de l'importance relative accordée aux différents secteurs d'activité. Le représentant de la Pologne estime que l'assistance apportée dans le domaine de l'industrialisation joue un rôle particulièrement important dans le développement de nombreux pays. Il souhaite que l'expansion de l'ONUDI permette d'insister davantage sur l'aide au développement industriel.

79. Le représentant de la Pologne approuve le principe des études d'évaluation sur les activités du PNUD et l'assistance technique offerte par les organismes des Nations Unies. Cependant, c'est aux gouvernements bénéficiaires qu'il faudrait s'adresser pour déterminer les avantages qu'ils ont retirés de l'aide qui leur a été fournie. Par ailleurs, la délégation polonaise fait observer que le PNUD doit avoir un caractère universel, ce qui implique non seulement que le plus grand nombre possible de pays doivent lui apporter leur contribution, mais également que le choix des experts et des pays qui accueillent les boursiers doit être conforme au principe d'une répartition géographique aussi large que possible. La délégation polonaise constate que la situation s'est améliorée, mais qu'il reste encore des progrès à faire à cet égard.

80. M. AHMED (Pakistan) constate avec satisfaction que le PNUD n'a cessé de se développer: non seulement le nombre des demandes reçues et satisfaites va croissant, mais l'activité du PNUD s'étend à des domaines nouveaux, tels que la démographie ou l'accroissement de la production de protéines comestibles. Si l'agriculture demeure la principale activité économique des pays en voie de développement et, par voie de conséquence, l'un des principaux domaines d'assistance du PNUD, le rythme de l'industrialisation de ces pays doit être accéléré, et la délégation pakistanaise constate avec satis-

faction que cette opinion est partagée par le Directeur du Programme ainsi que par la plupart des membres du Conseil d'administration et des délégations à la Conférence pour les annonces de contributions au PNUD.

81. M. Ahmed est heureux que de nombreux pays aient annoncé une contribution accrue, ce qui prouve que le PNUD suscite de plus en plus d'intérêt et que le montant des contributions annoncées pour 1969 ait dépassé l'objectif des 200 millions de dollars. Il préconise une coordination plus étroite des activités des organisations participantes et chargées de l'exécution et une augmentation du montant qui peut être alloué au titre de l'assistance préparatoire. La délégation pakistanaise est heureuse de constater que le Conseil d'administration a adopté un certain nombre de critères à appliquer pour choisir les projets et se félicite également de la décision qui prévoit un assouplissement des conditions imposées aux gouvernements bénéficiaires, dans l'intérêt des Etats se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

82. Le représentant du Pakistan constate que, à la veille de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le PNUD apparaît comme l'une des principales sources multilatérales d'assistance technique et de préinvestissement et espère que les études d'évaluation aboutiront à un nouvel élargissement des responsabilités du PNUD. M. Ahmed se félicite également des nouvelles dispositions relatives aux projets régionaux et interrégionaux, arrêtées par le Conseil d'administration à sa sixième session (voir E/4545, par. 83), qui devraient permettre à l'organe directeur du PNUD d'exercer un contrôle plus étroit sur ces projets.

83. La délégation pakistanaise fait observer que certains pays en voie de développement peuvent déjà fournir des services d'experts et souhaite que le PNUD fasse de plus en plus appel à ces experts afin qu'ils acquièrent une expérience qu'ils pourront mettre en application dans leur pays. M. Ahmed s'associe aux délégations qui ont exprimé le vœu que le Conseil d'administration s'efforce de réduire les délais apportés à l'exécution des projets.

84. Le représentant du Pakistan estime que le rapport du Conseil d'administration du PNUD devrait être distribué assez tôt pour permettre aux délégations qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'étudier à fond et de se préparer ainsi aux débats que l'Assemblée générale consacre à l'examen de cette question.

85. M. VARELA (Panama) dit que c'est par l'intermédiaire du PNUD que la masse de la population des pays en voie de développement, essentiellement paysanne, prend conscience de l'existence des Nations Unies. Ce programme, qui est résolument tourné vers l'avenir, doit s'efforcer de satisfaire les secteurs les plus défavorisés; à cet égard, M. Varela se félicite de l'importance accordée par le PNUD au secteur agricole et fait observer que l'augmentation de la production agricole reste encore très insuffisante. M. Varela reconnaît également que l'industrialisation joue un grand rôle dans l'accélération du développement. Mais il estime qu'il faut,

avant tout, relever le niveau de vie effectif des populations dont les données statistiques peuvent donner une idée fautive, l'augmentation du produit national brut et du revenu par habitant ou l'amélioration de la balance des paiements ne se traduisant pas forcément par une amélioration des conditions de vie de la population. Le représentant du Panama attache beaucoup d'importance à l'étude des méthodes permettant de déterminer avec plus de précision le revenu par habitant dans les différents secteurs et suivant le type d'activité, question qui est à l'ordre du jour de la seizième session de la Commission de statistique. En effet, dans la plupart des cas, c'est une petite minorité déjà relativement favorisée qui bénéficie de l'augmentation du produit national brut et l'écart qui la sépare de la grande masse de la population va croissant.

86. Selon la délégation panaméenne, le rôle de coordinateur du représentant résident du PNUD doit être encore renforcé, car celui-ci est à même de catalyser les ressources financières et humaines existant sur le plan local. Il importe en effet de recourir autant que possible à des techniciens locaux, qui ont une connaissance directe des problèmes de leurs pays alors que les experts étrangers appliquent trop souvent leurs connaissances théoriques à une réalité qui n'y correspond pas.

87. M. OLSEN (Danemark) se félicite de ce que le Conseil d'administration du PNUD ait décidé, à sa sixième session, d'entreprendre une étude sur la capacité des organismes des Nations Unies à exécuter un programme plus large en matière de préinvestissement. La délégation danoise a participé activement aux travaux qui ont permis de définir les grandes lignes de cette étude, dont les conclusions devraient avoir une influence considérable sur l'orientation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. M. Olsen approuve également les mesures prises par le Directeur du Programme en vue de favoriser les investissements consécutifs aux projets financés par le PNUD.

88. La délégation danoise est en faveur d'un renforcement des activités du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU et estime que les crédits affectés au programme dans le cadre du budget ordinaire devraient être plus élevés. Le Danemark soutient les activités du PNUD, comme le montre l'augmentation substantielle de ses contributions.

89. M. DUBEY (Inde) réitère l'appui sans réserve de son gouvernement aux activités du PNUD et du programme ordinaire d'assistance technique. Les activités de préinvestissement du PNUD ont contribué à stimuler le développement des pays en voie de développement. Cependant, le volume de l'assistance technique dispensée au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU et au titre du PNUD reste toujours bien inférieur aux besoins de ces pays. L'étude sur la capacité entreprise par sir Robert Jackson traduit sans aucun doute un désir d'améliorer la qualité de l'aide fournie par le PNUD. Cependant, l'étude manquera son objectif si elle considère le volume de l'aide comme une variable fixe et ne tient compte que de sa qualité. De même, si l'étude s'attache trop à la question des priorités, elle aboutira à proposer des solutions simplistes

pour de difficiles problèmes de développement, du fait que les priorités ne sauraient être les mêmes pour des pays présentant des structures économiques et des stades de développement très divers. Le problème crucial qui se pose aux pays en voie de développement résulte de l'insuffisance de leurs ressources et de la vulnérabilité extérieure de leur économie. C'est en créant l'infrastructure qui permettra aux pays en voie de développement de surmonter ces difficultés chroniques que le PNUD s'acquittera au mieux de sa tâche.

90. La délégation indienne souhaite que le PNUD fasse plus souvent appel aux pays en voie de développement qui sont en mesure de fournir des experts ou du matériel.

91. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement) remercie toutes les délégations qui ont formulé des observations, des critiques et des éloges, dont le PNUD tiendra compte pour s'efforcer d'améliorer ses activités.

92. M. HOO (Commissaire à la coopération technique) remercie les délégations qui ont commenté favorablement les activités de coopération technique.

93. Le PRESIDENT propose que la Commission adopte le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"Prend acte des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur ses cinquième et sixième sessions."

94. M. CARANICAS (Grèce) propose d'ajouter, après les mots "Prend acte", les mots "avec satisfaction".

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté sans opposition.

95. Le PRESIDENT propose que la Commission adopte le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"Prend acte des mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, en application des dispositions du paragraphe 2 de la résolution 2280 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1967, concernant la promotion des investissements consécutifs."

Le projet de résolution est adopté sans opposition.

96. Le PRESIDENT propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de décider d'autoriser le Programme des Nations Unies pour le développement à fournir du personnel d'exécution, à la demande des gouvernements, en tant que partie intégrante de l'assistance qu'il fournit normalement.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux de la Commission

97. M. CHTOUROU (Tunisie) propose de poursuivre l'examen du point 35 de l'ordre du jour (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 20.